



Desaignes (Ardèche)

COMMUNE DE DESAIGNES

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérant

<u>Délibération</u>	<u>N°</u>	<u>Date C.M.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Décision</u>
Délibération n°	2023-43	16/05/2023	Construction d'un terrain multisports : avenant n°1 au lot n°1	Approuvée
Délibération n°	2023-44	16/05/2023	Renouvellement du parc Eolien - Délibération de principe	Approuvée
Délibération n°	2023-45	16/05/2023	Augmentation du nombre d'heures d'emploi - Assistant culturel	Approuvée
Délibération n°	2023-46	16/05/2023	Création d'un emploi non permanent _ accroissement temporaire activité ST	Approuvée
Délibération n°	2023-47	16/05/2023	Comité consultatif PCC - Evolution de la composition	Approuvée

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MARDI 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2023.

15 membres sont présents (13) ou représentés (2) à l'ouverture de la séance.

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)		Représenté par
BANCEL Benjamin	P	
BERT Myriam	P	
CROS Véronique	P	
DUMAS Florian	P	
DUVERT Frédéric	P	
JAUBERT Amandine	P	
LA FATA Nathalie	P	
LAPLANCHE Raynald	R	SOUBEYRAND François
LOUPIAC David	R	SOUBEYRAND Thomas
POINT Nadine	P	
ROUSSET Ludovic	R	
ROUX Bruno	P	
SOUBEYRAND François	P	
SOUBEYRAND Thomas	P	
VALLON Amélie	P	

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h05.

Monsieur Florian DUMAS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 Procès-verbal

1.1. Arrêté du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023

Point n° 2 Lecture des décisions

Point n° 3 Finances

3.1. Délibération de principe – renouvellement du Parc Eolien La Citadelle

Point n° 4 Fonction publique

4.1. Augmentation du nombre d'heures d'emploi – assistant culturel

4.2. Création d'un emploi non permanent – besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Point n° 5 Institution et vie politique

5.1. Comité consultatif « Petites cités de caractère » - Complément de composition

Point n° 6 Informations et questions diverses

Point 1 – Procès-verbal

1.1. Arrêté du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023

Pour donner suite à la dernière réunion des membres du conseil municipal, un procès-verbal a été rédigé.

Monsieur Le Maire consulte les membres du conseil afin de l'arrêter.

Point 2 – Lecture des décisions

Un tableau récapitulatif des décisions intervenues depuis la dernière réunion du conseil municipal a été communiqué lors de l'envoi de la convocation.

Monsieur Le Maire en donne lecture.

Opération	Date de la décision	Prestataire	Libellé	Somme de Montant € HT
Château	03/04/2023	Les charpentiers du coin	Château : reprise de l'abergement du bureau	1 210.00
Château	06/04/2023	Les charpentiers du coin	Château : réparation urgente de la couverture	6 197.00
Total Château				7 407.00
Eglise	02/05/2023	Société Mamias	Remplacement tintement de la cloche de l'église - fournitures	602.00
Eglise	02/05/2023	Vernandé Jean-Jacques	Remplacement tintement de la cloche de l'église - main d'œuvre	150.00
Total Eglise				752.00
Salle polyvalente	18/04/2023	Mincaa	Travaux de mise aux normes de la salle polyvalente : Garde-corps de la rampe d'accès	3 820.00
Salle polyvalente	04/05/2023	Menuiserie Val	Travaux de mise aux normes de la salle polyvalente : barrière et portillon	1 975.66
Salle polyvalente	05/05/2023	ACDEF	Travaux de mise aux normes de la salle polyvalente : Rapport de vérification réglementaire après travaux	650.00
Total Salle polyvalente				6 445.66
Vérifications réglementaires	25/04/2023	ACDEF	Contrat de prestation de services : vérifications réglementaires (installations électriques, alarme incendie)	1 439.50
Total Vérifications réglementaires				1 439.50
Auberge	28/03/2023	GéoDiag 4307	Contrat de prestation de services : diagnostic de performance énergétique	300.00
Total Auberge				300.00
Matériel	07/04/2023	Trigano	Fourniture d'un toit de plein air 5 * 8 pour un marabout de la commune	1 051.00
Total Matériel				1 051.00
Festivités	22/03/2023	ARSOTEC	Contrat de prestation de service pour un feu d'artifice le jeudi 13 juillet 2023	4 669.79
Total Festivités				4 669.79
Eclairage public	07/02/2023	Signaccess Distribution	Contrat pour la fourniture de deux panneaux d'information : extinction de l'éclairage public	221.02
Total Eclairage public				221.02
Assurance	28/04/2023	Groupama	Plan d'assurance des collectivités	13 443.74
Assurance	04/05/2023	Groupama	Acceptation indemnité de sinistre - muret	530.00
Total Assurance				13 973.74

Les conseillers municipaux font état de données chiffrées parues dans la presse, qui diffèrent de manière notable du coût réel de la dépense, notamment concernant les travaux de réparation du château.

Point 3 - Commande publique

3.1. Construction d'un terrain multisports – avenant n°1 au lot n°1 : « terrassement »

Monsieur Le Maire expose les éléments suivants :

Par délibération n°2022-44 du 17 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un terrain multisports au lieu-dit « Sur le bourg », sur la parcelle AB – 278, propriété de la commune.

Par délibération n° 2023-17 du 21 mars 2023, trois lots de travaux ont été attribués, notamment le lot n°1 « terrassement » à l'EURL ANTERION DAVID pour un montant de 10.668,00 € HT, soit 12.801,60 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution de ce lot, il est apparu que la consistance du sol ne présente pas sur l'ensemble du terrain dédié les caractéristiques de consistance attendues, ce qui nécessite des travaux complémentaires de consolidation, non prévus initialement.

Un projet d'avenant a été rédigé afin de formaliser la réalisation de travaux de terrassement complémentaires et de prendre en charge le coût supplémentaire qui s'élève à 3.900 € HT soit 4.680,00 € TTC.

M. Le Maire conclut son propos en évoquant « l'essai à la plaque » qui démontre la consistance irrégulière du sol et la nécessité de procéder à des travaux réglementaires.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

M. Bruno ROUX remarque que l'essai aurait dû être un préalable aux travaux et que la commune ne devrait pas découvrir cette circonstance à ce stade du marché.

M. Le Maire entend la remarque et ajoute que le terrassement prendra également en compte le niveau zéro compte tenu de la perspective vis-à-vis du cimetière.

Monsieur Le Maire soumet la proposition aux voix.

VOTE

Le résultat du vote est le suivant

Pour	15	Abstentions	0
Contre	0	Blancs/Nuls	0
Exprimés	15	Présents ou représentés	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au lot n°1 terrassement du marché « construction d'un terrain multisports ».

Délibération n° 2023-43 - Construction d'un terrain multisports – avenant n°1 au lot n°1 : « terrassement »

Point 4 - Finances

4.1. Délibération de principe – renouvellement du Parc Eolien La Citadelle

Monsieur Le Maire expose les éléments suivants :

Par délibération du 25 septembre 2003, le Conseil municipal a autorisé la Société VSB Energies Nouvelles à réaliser les démarches nécessaires à l'implantation d'une éolienne sur un terrain privé, aux Huffers, afin d'obtenir l'autorisation de construction.

En 2005 / 2006, la société Boralex a racheté l'autorisation de construction à la Société VSB Energies Nouvelles : le parc a ainsi été mis en service en juillet 2007.

Cette éolienne constitue un élément du Parc éolien de la Citadelle ; elle est hébergée sur un terrain privé.

Un projet de renouvellement du parc a été élaboré par l'entreprise Boralex : ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration des performances techniques, environnementales et acoustiques du parc éolien, qui permettra d'augmenter la production d'énergie ainsi que les recettes communales correspondantes.

Dans le contexte actuel de transition énergétique, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe du renouvellement du parc éolien de la Citadelle

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

M. Benjamin BANCEL demande ce qu'il advient des éoliennes qui composent le parc actuel.

M. Le Maire répond qu'elles sont reconditionnées et exportées vers l'Espagne.

M. Thomas SOUBEYRAND considère qu'un parc de cinq éoliennes constitue un projet raisonnable.

Monsieur Le Maire soumet la proposition aux voix.

VOTE

Le résultat du vote est le suivant

Pour	15	Abstentions	0
Contre	0	Blancs/Nuls	0
Exprimés	15	Présents ou représentés	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe du renouvellement du parc éolien de la citadelle.

Délibération n° 2023-44 : Renouvellement du parc éolien de la Citadelle - Délibération de principe

Point 5 - Fonction publique

5.1. Augmentation du nombre d'heures d'emploi – assistant culturel

Monsieur Le Maire expose les éléments suivants :

Par délibération n°2019-14 du 22 mars 2019, le conseil municipal de Désaignes a approuvé la création d'un emploi permanent d'assistant culturel de 25 heures hebdomadaires annualisées, par référence au grade d'adjoint administratif de la catégorie C.

Compte tenu du développement des missions relevant du domaine de la culture, notamment en matière de programmation culturelle mais également d'accompagnement des associations et de recherche de financements, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de l'emploi de 25 à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le comité social territorial saisi par la collectivité sur le sujet s'est réuni le 27 avril 2023 et a émis un avis favorable à l'unanimité

Le budget de la commune, voté au mois d'avril 2023, intègre déjà les crédits correspondants.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

Mme Amélie VALLON souhaiterait obtenir des précisions sur les missions de l'agent, notamment en matière d'accompagnement dans la recherche des subventions.

Mme Myriam BERT répond que la recherche de subventions fait partie intégrante des missions de l'agent.

M. Thomas SOUBEYRAND ajoute que le poste n'a pas été créé pour constituer un secrétariat complet dédié aux associations mais plutôt pour les accompagner sur des points spécifiques, notamment la recherche de subventions, qui nécessite des compétences techniques qui sont mutualisées sur ce poste.

Les conseillers municipaux s'accordent sur le fait que l'ensemble des associations doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement proposé.

Monsieur Le Maire soumet la proposition aux voix.

VOTE

Le résultat du vote est le suivant

Pour	15	Abstentions	0
Contre	0	Blancs/Nuls	0
Exprimés	15	Présents ou représentés	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heures de l'emploi d'assistant culturel de 25 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2023.

Délibération n° 2023-45 : Augmentation du nombre d'heures de l'emploi d'assistant culturel

5.2. Création d'un emploi non permanent – besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Le Maire expose les éléments suivants :

Le code général de la fonction publique prévoit à l'article L. 332-23 1° la possibilité pour les collectivités locales de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois.

Il apparaît nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du service technique, compte tenu de la préparation et du bon déroulement de la période d'attractivité touristique de la commune : fleurissement, logistique du réseau d'eau et des manifestations.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du service technique, dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie C), à temps complet et à compter du 1er juillet 2023.

Sur nécessité de service l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

Cet emploi sera occupé par un ou plusieurs agents contractuels successifs recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale totale de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, à l'indice correspondant au traitement minimum de la fonction publique.

Il est également proposé d'abroger la délibération n° 2022-46 du 23 juin 2022 à compter du 1er juillet 2023.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

M. Thomas SOUBEYRAND souhaite savoir si les crédits correspondants ont été inscrits au budget.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Le Maire soumet la proposition aux voix.

VOTE

Le résultat du vote est le suivant

Pour	15	Abstentions	0
Contre	0	Blancs/Nuls	0
Exprimés	15	Présents ou représentés	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique de la commune.

Deliberation n° 2023-46 : Creation d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité du service technique.

Point 6 – Institution et vie politique

6.1. Comité consultatif « Petites cités de caractère » - Complément de composition

Par délibération n°2023-22 du 21 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'un comité consultatif dédié à la labellisation de la commune au titre des « Petites cité de caractères ».

Le conseil municipal a par ailleurs fixé la composition du comité, à savoir : M. Bernard BETRANCOURT, Mme Elodie CHAPELLE, Mme Annie FOROT, M. Benjamin BANCEL, Mme Myriam BERT et M. François SOUBEYRAND.

Il est aujourd'hui proposé d'intégrer Mme Nicole NICOLAS au comité.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

Mme Myriam BERT indique que les travaux du comité avancent sereinement.

Monsieur Le Maire soumet la proposition aux voix.

VOTE

Le résultat du vote est le suivant

Pour	15	Abstentions	0
Contre	0	Blancs/Nuls	0
Exprimés	15	Présents ou représentés	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'évolution de la composition du comité consultatif « Petites cités de caractère ».

Délibération n° 2023-47 : Comité consultatif « Petites cités de caractère » - Evolution de la composition

Point 7 – Informations et questions diverses

7.1. Retour au sujet de la réunion du conseil municipal des enfants (CME)

M. Le Maire indique qu'une réunion du conseil municipal des enfants s'est tenue le mardi 2 mai 2023 ; il ajoute que de nombreux projets ont été présentés par les élèves et que les échanges ont été riches.

Mme Amélie VALLON fait part de son « admiration » pour le travail réalisé et l'investissement des enfants.

M. Le Maire évoque notamment le projet d'implantation de leds sur les passages piétons ou encore le projet de marquage des places de stationnement Place Chazallon.

M. Le Maire remercie Mme Natalie LAFATA pour la conduite de la réunion.

Mme Natalie LAFATA remarque qu'il faudra veiller à bien communiquer sur la réalisation des projets issus du CME afin de bien en expliciter l'origine.

7.2. Demande d'extension du réseau d'eau Sabarot - Escoussenas

M. Le Maire explique que la commune de Désaignes a été saisie d'une demande d'extension du réseau d'adduction d'eau potable par des habitants de la commune de Saint-Prix, afin de desservir deux bâtiments, lieux-dits Chasselet et Escoussenas, et sécuriser leur activité professionnelle (une boulangerie et un gîte de France).

M. Le Maire expose les éléments de contexte, notamment en ce qui concerne la longueur de la conduite et le nombre d'abonnements envisagés. Il ajoute que le point sera soumis au prochain conseil municipal.

7.3. Point sur les projets en cours

- Ancienne boucherie : un entretien est planifié le 26 mai 2023 avec le SDEA.
 - Entrepôt loué à la menuiserie Bard : la signature du bail civil est en cours pour une entrée en jouissance au 1^{er} juin 2023 ;
 - Auberge de la fontaine : La signature du bail commercial est prévue pour la semaine 21.
 - Maison des assistants maternels et salle associative : la consultation des entreprises est terminée ; la commune reste en attente de la restitution de l'analyse des offres par le maître d'œuvre ;
 - Rencontre sur l'eau avec le sous-préfet : une réunion a été organisée le vendredi 05 mai 2023, en présence du préfet, du sous-préfet, des syndicats en charge de la gestion de l'eau ainsi que des services de l'Etat. Le préfet a indiqué qu'il souhaitait la mise en place d'une gouvernance de l'eau.
 - Rencontre au sujet de la voirie : une réunion a été organisée par la communauté de communes le 04 mai 2023. A cette occasion, une nouvelle répartition des crédits alloués aux travaux de voirie a été décidée pour l'année 2024, plus favorable à la commune de Désaignes que la précédente.
- Pour rappel, la commune de Désaignes présente un total de 91 km de voirie goudronnée.
- L'ardéchoise : **M. Le Maire** donne la parole à **M. Ludovic ROUSSET** : l'évènement requiert une personne supplémentaire pour faire l'aller-retour à St-Félicien le jour même pour aller chercher des tee-shirts et autres fournitures.

7.4. L'école de musique

M. Thomas SOUBEYRAND évoque la question de l'école intercommunale de musique et l'évolution du dossier. Il apparaît que la mairie du Cheylard avait proposé une collaboration sur le sujet. Il pose la question de savoir si la commune de Désaignes ne pourrait pas se rattacher à la communauté de communes de Val'Eyrieux sur ce point, qui reprend également l'antenne de Saint-Agrève.

M. Le Maire complète le propos en évoquant la question de la prise en charge du coût des agents par les différentes communes : un courrier a été reçu en ce sens récemment. Il indique qu'il devient nécessaire de contacter le président de la CDC.

M. Thomas SOUBEYRAND, compte tenu de la compétence culture conservée par la commune, évoque une éventuelle reprise de l'activité par la commune au sein d'un local comprenant 5 voire 6 pièces.

M. Le Maire entend la suggestion mais s'interroge sur la question du financement d'un bâtiment nécessaire.

7.5. L'accueil de migrants

M. Thomas SOUBEYRAND explique que diverses rencontres sont intervenues dans l'hypothèse de l'accueil de migrants sur la commune, de différentes nationalités ou origines.

M. Le Maire entend l'exposé.

Mme Nadine POINT remarque que la commune ne dispose pas actuellement d'un logement disponible. Celui occupé précédemment par la famille ISMALAJ doit être remis aux normes avant toute occupation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

Arrêté à Désaignes, le 29 juin 2023

*Le Maire,
François SOUBEYRAND.*

*Le secrétaire de séance,
Monsieur Florian DUMAS*



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Monsieur Florian DUMAS, the secretary of the meeting.